

CARPA de la LOIRE

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Saint Etienne

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du de la Loire le 25/10/19 RNA W 423 013 439 publiée au J.O. du 16/11/19

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Yves DIMIER, Président de la CARPA DE LA LOIRE atteste que :

- ♦ Un dossier CARPA intitulé « AB PARTICIPATIONS » a été ouvert au sous-compte CARPA du Cabinet de Me Marylou BONNIER – Cabinet 672 affaire n° 5.

Sous compte CARPA affaire « AB PARTICIPATIONS » pour la somme de 100,00 €

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL de 100,00 €

De Mr Aslan BOURGEOIS la somme de 100,00 €
(Cent euros)

TOTAL

100,00 €

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que par le (ou l'un des) représentant(s) de la société sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de commerce attestant l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.

La (les) somme(s) a (ont) été encaissée(s) sur le compte CARPA DE ST ETIENNE N° 81969353219 32 ouvert dans les livres de la BPLL – 141 Rue Garibaldi – 69006 LYON

Attestation d'encaissement établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Etienne, le jeudi 12 juin 2025

Jean-Yves DIMIER
Président

CARPA DE LA LOIRE
Barreau de ST-ETIENNE
MAISON DES AVOCATS
36, rue de la Résistance
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 33 16 22 - Fax 04 77 32 42 27

el